

Les maux qui courent

Bulletin de santé publique, région des Laurentides
destiné aux professionnels de la santé

Vol. 19 N° 5, JUILLET 2012

Qui s'y frotte s'y pique!

par Anne-Karine Fortin, médecin-conseil

La berce du Caucase

La berce du Caucase est une plante exotique apparue dans les Laurentides il y a quelques années, bien qu'elle ne soit pas encore très répandue. La sève provenant des fruits, des feuilles ou des tiges cassées de cette plante gigantesque contient des furocoumarines : ces dernières sensibilisent la peau aux rayons UV et provoquent des dermatites parfois graves dont les lésions s'apparentent à des brûlures du 2^e degré. Les lésions peuvent se développer jusqu'à 48 heures après le contact avec la sève. Il faut noter que le contact avec la plante intacte ne cause pas de réaction.

LES SIGNES ET SYMPTÔMES

En phase aiguë

- Érythème et oedème locaux.
- Phlyctènes étendues et suintantes.
- Apparence d'une brûlure, parfois grave (2^e degré).
- Lésions généralement plus douloureuses que prurigineuses.

En phase de guérison

- Hyperpigmentation pouvant être étendue, ponctiforme, linéaire ou striée qui peut persister pendant plusieurs années.

LE TRAITEMENT DES LÉSIONS

▶ Comme pour une brûlure, on vise le traitement symptomatique et la diminution de la morbidité fonctionnelle et esthétique des lésions.

- Laver les plaies délicatement avec de l'eau stérile ou du salin.
- Débrider au besoin.
- En présence de brûlures superficielles (1^{er} degré) : pas de traitement spécifique hormis des pansements.
- En cas d'érythème avec prurit : corticostéroïdes topiques ou corticostéroïdes systémiques dans les cas graves avec phlyctènes étendues.
- Analgésique au besoin.
- En cas d'atteinte oculaire : lavage oculaire avec du salin pendant 20 à 30 minutes. Envisager une consultation en ophtalmologie.
- Couvrir les lésions pour éviter l'exposition à la lumière naturelle pendant 48 heures si les lésions sont mineures, et jusqu'à 1 semaine en cas de brûlures.
- Écran solaire avec FPS de 30 et plus pour les six mois qui suivent.

Informations additionnelles

Centre antipoison au 1 800 463-5060 : disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour fournir au public et aux professionnels de la santé toute information concernant les réactions toxiques dues à la berce du Caucase.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 450 433-2220 : pour l'identification de la plante et des conseils sur son éradication.



Mesures pour éviter l'exposition lors de la manipulation de la plante

- Couvrir toutes les parties du corps avec des habits protecteurs imperméables.
- Protéger les yeux idéalement avec une visière.
- Éviter de mettre en contact les vêtements souillés avec d'autres objets ou vêtements, et les nettoyer avant leur usage ultérieur.
- Si la plante est coupée mécaniquement, s'assurer que personne ne soit dans un rayon pouvant être atteint par la sève ou les débris projetés. Privilégier l'utilisation d'un couteau pour couper les tiges et les racines.

Sites Internet

www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm

www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase

Sources :

Pereg, D. *La berce du Caucase : un envahisseur toxique*. Direction régionale de santé publique. Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, septembre 2010.

Tremblay, Pierre-Yves et Lefebvres, Lyse, *La berce du Caucase*. *Bulletin d'information toxicologique*. Centre de toxicologie. Institut national de santé publique et Centre antipoison du Québec. Juillet 2010; 26 (2) : 13-16.

Les cercaires

La dermatite du baigneur est causée par une cercaire, stade larvaire d'un petit ver plat de la famille des Schistosomatidae. Après avoir pénétré la peau, la cercaire meurt causant une réaction inflammatoire. Au Québec le problème est associé à des schistosomes aviaires qui ne peuvent survivre chez l'humain.

Le risque de dermatite est plus élevé lors de baignade dans des lacs aux eaux claires à fond sablonneux et pauvres en végétation aquatique ainsi que durant les journées chaudes. Il est à noter que les plages exposées au vent sont moins propices aux infestations.

LES SYMPTÔMES

La dermatite du baigneur est caractérisée par une éruption maculopapulaire prurigineuse pouvant être confondue avec des piqûres d'insecte ou une dermatite de contact. Après environ 30 minutes, une rougeur apparaît au site de pénétration de la cercaire, habituellement sur les surfaces du corps exposées à l'eau. Au cours des 24 à 30 heures qui suivent, la rougeur augmente pour devenir une papule entourée d'une réaction inflammatoire mesurant de 1 à 2 cm de diamètre et disparaissant spontanément en 7 à 10 jours. Pour leur part, les personnes non sensibilisées pourront développer des papules avec peu ou pas de prurit, de 5 à 14 jours suivant l'exposition.

LE TRAITEMENT

Le traitement, antihistaminiques et stéroïdes topiques, ne vise qu'à soulager les symptômes.

Quelques moyens pour prévenir la dermatite des baigneurs

- Au sortir de l'eau, frictionner immédiatement la peau avec une serviette afin de détacher les cercaires.
- Ne jamais se laisser sécher au soleil, car c'est à ce moment que la cercaire pénètre la peau.

L'herbe à puce



Le sumac vénéneux cause une réaction allergique due à une résine toxique hautement allergène nommée urushiol; toutes les parties de la plante en contiennent, y compris les racines. L'exposition à l'urushiol se produit par contact avec la sève libérée lorsque la plante a été abîmée par les insectes ou par le piétinement. Il faut donc être très prudent en présence d'herbe à puce puisque très peu de plants sont parfaitement intacts.

L'urushiol est absorbé par la peau en quelques minutes. Dans les 12 à 48 heures qui suivent apparaît une éruption érythémateuse prurigineuse parfois accompagnée de petites cloques suintantes souvent linéaires. L'éruption peut être grave et couvrir une grande partie du corps. La gravité varie en fonction du degré de sensibilité de chaque personne à la résine et de la quantité de sève qui est entrée en contact avec la peau. Certaines de ces éruptions peuvent nécessiter plus de 3 semaines avant de guérir. Le traitement vise à soulager les symptômes à l'aide d'antihistaminiques ou de corticostéroïdes topiques, ou l'administration de corticostéroïdes *per os* dans les cas graves.

L'herbe à puce ne se transmet pas par contact avec les plaies. Elle ne se transmet donc pas d'une personne à l'autre, sauf si la résine est encore sur la peau. Par contre, la dermatite peut se propager sur un même individu par grattage, car l'urushiol demeure sous les ongles pendant plusieurs jours si un nettoyage attentif n'est pas effectué.

L'urushiol est un composé stable qui ne s'évapore pas ; on peut même le retrouver sur les plants morts. La persistance de sa toxicité est impressionnante et il imprègne facilement, par exemple, le pelage des animaux, les vêtements et les outils de jardinage. L'exposition à une surface à laquelle la sève de la plante a adhéré peut donc provoquer une réaction sans que la personne ait eu de contact direct avec la plante.

Les cyanobactéries

Les cyanobactéries, communément appelées algues bleu-vert, sont des micro-organismes aquatiques qui se retrouvent naturellement dans plusieurs plans d'eau. Lorsque les conditions sont favorables, elles se multiplient et forment des « fleurs d'eau » ou de l'écume. L'eau prend alors une coloration verte, comme une soupe au brocoli, sur une partie ou sur l'ensemble du plan d'eau.

Les toxines que produisent les cyanobactéries peuvent être responsables d'effets sur la santé, le plus souvent mineurs :

- par contact elles peuvent entraîner une irritation de la peau, du nez, de la gorge, des oreilles ou des yeux
- l'ingestion d'une petite quantité d'eau peut occasionner des symptômes mineurs d'ordre gastro-intestinal, alors que l'ingestion d'une quantité importante de toxines peut entraîner des effets hépatiques ou neurologiques.

Il est recommandé d'éviter la pratique d'activités aquatiques lorsqu'une fleur d'eau est visible, et ce, jusqu'à au moins 24 heures après sa disparition.

Pour plus d'information:

www.msss.gouv.qc.ca/alguesbleuvert
www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flirivlac/algues.htm
www.inspq.qc.ca/pdf/publications/198-CartableEau/fiche_cyanobacteries_cyanotoxines_juillet_2008.pdf

Les maux qui courent

Bulletin de santé publique, région des Laurentides
destiné aux professionnels de la santé

Information et urgence Tél.: 450 436-8622
Télec.: 450 569-6305

Responsable de la publication

Denise Décarie, médecin

Collaborateurs

Jean-Luc Grenier, médecin
Andrée Chartrand, infirmière

Publication

Direction de santé publique
1000, rue Labelle, bureau 210
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6
ISSN 1201-6276

Agence de la santé
et des services sociaux
des Laurentides
Québec

Direction de santé publique

Ce bulletin est aussi disponible à l'adresse suivante: www.santelaurentides.qc.ca